

CR du conseil municipal 10 octobre 2024

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Grégory VERDY, Pierre LAVIEC, Alain GRESSENT, Blaise DOUGLAS, BOURGEOIS Joël Mmes Mauricette DETOUY, Frédérique POSTEL, HULOT Agnès. Pouvoirs : de Mme Josyane HERNANDEZ à Mme DETOUY Mauricette,

Date de convocation 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Grégory VERDY, Pierre LAVIEC, Alain GRESSENT, Blaise DOUGLAS, BOURGEOIS Joël Mmes Mauricette DETOUY, Frédérique POSTEL, HULOT Agnès.

Pouvoirs : de Mme Josyane HERNANDEZ à Mme DETOUY Mauricette,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

Madame DETOUY Mauricette est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice 11

Nombre] de membres présents 10

Nombre de votants 11

1/Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 juin 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2024.

Le compte-rendu du 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/Invitation Whatt'oise (Dossier suivi par Monsieur RENARD)

Monsieur RENARD présente M.Rodriguez de l'entreprise Whatt'oise, société citoyenne à gouvernance coopérative (un homme une voix, et cela indépendamment du capital apporté) portant des projets locaux en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables.

WattOise agit sur les territoires de l'Oise Picarde, de l'Agglomération du Beauvaisis, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, fondée en 2024, membre de l'Association des Centrales Villageoises, domiciliée à Lachappelle aux pots, elle nous propose de nous associer à elle pour participer au développement de projets locaux énergies renouvelables.

Le conseil municipal charge M.RENARD d'un plus ample informé et délibérera prochainement de sa participation et d'action de soutien.

3 / COUPE DE BOIS EN FORÊT COMMUNALE A ASSEOIR EN 2025

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office Nationale des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale.

Le conseil municipal entend l'avis de la commission forêt qui souhaite effectuer une coupe dans les parcelles n° 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15 pour une surface totale cumulée de 40,82 hectares. Ces coupes auront pour objectif principal d'effectuer un passage sanitaire en récoltant les arbres mûrs et déperissants.

Le conseil municipal, sur avis de la commission forêt et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après.
- - Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après et de replanter (RÉGÉNÉRATION) des arbres sur devis présenté prochainement.
- - Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- - Informe monsieur le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

Parcelle	TypeT de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par ONF	Année décidée par le propriétaire
10	RGN		5.84	R	2025	2025	2025
11.u	RGN		5.82	R	2025	2025	2025
12.u	RGN		5.84	R	2026	2025	2025
13.u	RGN		5.86	R	2026	2025	2025
14.u	RGN		5.76	R	2026	2025	2025
15.u	RGN		5.85	R	2027	2025	2025
7.U	AS		5.85	R	2024		2025

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois, en accord avec la municipalité, à condition que d'autres arbres soient replantés dans les années qui suivent.

4/ TERRAIN GRANDE MARE RUE DE LA VALLEE SURELLE

Les acquéreurs de la parcelle Y82 rue de la vallée surelle (grande mare) demandent à établir un droit de passage le long de la mare, afin de pouvoir accéder avec leur véhicule sur leur terrain. Après avoir examiné cette demande le Conseil Municipal rejette cette demande située à l'abord d'une zone naturelle sensible.

5/CINÉRURAL : RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU TITRE DE L' ANNÉE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à l'association Ciné Rural au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion à l'association Ciné Rural au titre de l'exercice 2025.
- • DÉCIDE de choisir la formule C pour un montant annuel de 396 € pour 7 séances maximum et d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2025.
- • CHARGE Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'AUTORISE à signer toutes les pièces s'y rapportant.

6/ ACHAT DES PARCELLES W14, W4, Y84 par les consorts D

Monsieur le Maire explique que la famille D propose d'acheter à la Commune les terrains dont elle est propriétaire, cadastrés

- section W n°14 « le bis perreux » -0ha 60a 60ca et n°
- Wn°4 « le moulin de lalandelle » -0ha 32 à 0 ca
- section Y N° 84 « les sablons » -0ha 32 a 0ca
- pour un total de 1 ha 35 a 10ca.

Ces opérations pourraient se réaliser au cours de l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- • ACCEPTE la vente pour la somme de six mille euros
- • CHARGE Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier,
- • DEMANDE la prise en charge par les acquéreurs de tous les frais d'acquisition.

7/ FRAIS DE BAIL AUTHENTIQUE MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais de notaire liés au bail de la MAM s'élèvent à 1.000,00€ HT :

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le règlement des 1.000 € HT de frais de notaire.

8/ RAPPORT ANNUEL DE L'ADTO (Dossier suivi par Monsieur VERDY)

Conformément à l'article L .1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) Monsieur Verdy explique qu'un rapport est présenté devant le conseil municipal par l'ADTO-SAO.(Assistance Départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO)Société d'Aménagement de l'Oise(SAO)).

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant de la collectivité les informations complètes sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle

Où le rapport présenté par M. VERDY délégué, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

9/ Convention avec l'Association USEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler l'adhésion avec l'association USEP Pays de Brays Epte (École du sport et de la citoyenneté) pour l'année scolaire 2024/2025.

La commune s'engage à payer la somme de 400 € pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, soit 2000 € pour l'année scolaire 2024/2025 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion à l'École du Sport et de la Citoyenneté USEP pour l'année scolaire 2024/2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

Questions diverses

• **AFM-TÉLÉTHON** : Mr Renard expose que sur la commune l'association des 3L s'est associée avec l'AFM téléthon et collectera des dons anonymes à l'occasion d'un concert en l'église de LALANDELLE organisé par le Théâtre du Beauvaisis le 17 décembre 2024.

La commune ne souhaite pas verser de subvention directe à l'association à vocation nationale.

• **Construction MAM** : Mr Verdy expose que la MAM est ouverte depuis le 6 octobre, nous sommes dans l'attente des factures finales afin de solliciter le versement des subventions.

• **Dégâts de la foudre (02/05/2024)** : Mr le Maire rappelle les dégâts occasionnés par la foudre sur la mairie, l'école mais aussi sur le SIRS. Le coût total des dégâts est de 50 000 euros remboursés par l'assurance.

• **Voie Douce 2e tranche** : Mr le maire explique que la demande de travaux et subvention se fera sur 2025.

• **Travaux Éclairage Public, électricité église, réparation du clocher** : Mr le Maire explique que les travaux seront terminés en octobre 2024.

• **Sinistre JANUS (ouvrants mairie école)** : Mr le Maire explique que la collectivité est toujours en

négociation avec la partie adverse.

- **Association « les papillons »** : Mr le Maire a proposé au président du SIRS une collaboration avec l'association « les papillons ». L'Association « Les Papillons » œuvre sur tout le territoire national pour offrir aux enfants maltraités un outil unique et innovant en France de libération de la parole par l'écrit. Le principe est simple, en installant des Boîtes aux lettres Papillons dans les établissements scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

- **RECENSEMENT 2025** : Mr RENARD Rappelle que le recensement se fera à Lalandelle sur la période de janvier 2025. Dans le cadre de la loi Pacte, notre commune a sollicité LA POSTE pour confier la mission d'agent recenseur à notre factrice. Nous attendons la réponse de l'entreprise.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée 21H35.